

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**SÉANCE DU MERCREDI 09 FEVRIER 2022**

## DÉLIBÉRATIONS

- **Accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de rénovation et de requalification de l'ensemble immobilier Saint-Joseph**
- **Etude d'opportunité et de faisabilité pour le déplacement de l'école élémentaire dans les locaux du Collège Raymond Cortat**
- **Mise à l'étude préalable en vue d'une proposition de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables**
- **Projet de création de réserves d'eau pour abreuvement des animaux et incendie au lieu-dit « Le Verdier »**
- **Division d'une parcelle de terrain sise place d'Empeyssine**
- **Cession foncière d'une partie de terrain jouxtant le lotissement des Moulergues**
- **Déplacement d'une portion de chemin rural au lieu-dit Enroussou**
- **Déclassement et aliénation d'une bande de terrain longeant le chemin rural de Maronne sis à Farges, commune associée de Saint-Christophe-les-Gorges**
- **Déclassement et aliénation d'une partie de l'impasse « La Longère » au lieu-dit de Granoux**
- **Position du Conseil Municipal sur un projet privé de parc photovoltaïque**
- **Restauration du Christ de l'oratoire de Saint-Christophe-les-Gorges**
- **Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre-France**
- **Non-valeurs 2022**
- **Aide financière pour un voyage d'études au salon de l'Agriculture**
- **Aide financière en faveur de l'apprentissage**
- **Garantie de prêt Office Public de Cantal Habitat**
- **Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non-complet**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUN

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU.

### **OBJET : ACCORD-CADRE D'ÉTUDES ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'OPÉRATION DE RÉNOVATION ET DE REQUALIFICATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SAINT-JOSEPH**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal, actée par la délibération du 1<sup>er</sup> Décembre 2021, de valider le lancement des études préliminaires relatives à la rénovation et la requalification de l'ensemble immobilier Saint-Joseph.

Il informe alors les Élus de la consultation lancée pour la passation d'un accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre et fait part du résultat de la mise en concurrence.

Une seule offre reçue, celle du Cabinet Atelier du Rouget « Simon Teyssou et Associés ».

Après négociation, il en ressort une proposition d'étude préalable comprenant :

- Diagnostic des bâtiments
- Étude de faisabilité
- Établissement d'un programme de travaux

pour un montant H.T. de 28 750€, les taux de rémunération de référence pour la passation des marchés subséquents de maîtrise d'œuvre s'établissant dégressivement selon les tranches de travaux.

Monsieur le Maire propose aux Élus de statuer sur cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (14 voix pour, 1 abstention M. Viossange) valide l'offre du Cabinet Atelier du Rouget « Simon Teyssou et Associés » aux conditions financières exposées et autorise son président à signer le marché afférent d'accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de rénovation et de requalification de l'ensemble immobilier Saint-Joseph.

Il est d'autre part précisé que l'étude préalable vient de faire l'objet d'une décision de financement du Conseil Départemental au titre des Petites Villes de Demain pour un montant de 17 400€

**CERTIFIÉE CONFORME**

Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 015-211501531-20220209-DELIB090220222-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents :** Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration :** M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire :** M. Jean-Michel DELFAU.

### **OBJET : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ POUR LE DEPLACEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DANS LES LOCAUX DU COLLEGE RAYMOND CORTAT**

Au préalable, Monsieur le Maire fait part aux élus de sa demande auprès de la Directrice Académique de création d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire publique pour des raisons pédagogiques compte tenu de l'augmentation croissante de l'effectif et de sa perspective haussière.

Il expose ensuite à l'Assemblée son projet de regrouper à court-terme l'école dans les locaux du collège Raymond CORTAT, ce qui serait de nature à assoir dans l'avenir le positionnement des deux établissements.

Dans ce but, il propose de confier à Cantal Ingénierie et Territoires une étude d'opportunité et de faisabilité. Il invite alors les Conseillers à se prononcer.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de son Président et lui donne toutes délégations à cet effet.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 015-211501531-20220209-DELIB090220223-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU.

### **OBJET : MISE A L'ÉTUDE PRÉALABLE EN VUE D'UNE PROPOSITION DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)**

**Considérant** l'intérêt historique certain de la commune et la nécessité d'engager un dispositif réglementaire de connaissance et de gestion du patrimoine architectural, archéologique, paysager et artistique  
**et afin de répondre** à une exigence de la charte du réseau des Petites Cités de Caractère.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal -unanime après en avoir délibéré- décide d'engager une étude préalable en vue d'une proposition de classement au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et de signer toutes pièces afférentes

**CERTIFIÉE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice    **15**  
présents       **14**  
votants         **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents :** Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration :** M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire :** M. Jean-Michel DELFAU.

### **OBJET : PROJET DE CREATION DE RESERVES D'EAU POUR ABREUVEMENT DES ANIMAUX ET INCENDIE AU LIEU-DIT LE VERDIER**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pendant la période estivale, le réseau d'eau potable est régulièrement sous tension, et qu'il conviendrait de développer des solutions alternatives d'économie d'eau dont l'une pourrait être la création de réserves en eau.

Dans ce but, il informe les conseillers qu'il a sollicité l'accompagnement des services compétents de la Chambre d'Agriculture pour une expertise technique de deux sources identifiées au lieu-dit Le Verdier.

L'objectif étant de capter ces deux sources qui serviraient à remplir par gravité :

- d'une part une réserve incendie d'un volume de 120 m<sup>3</sup>
- d'autre part une réserve destinée à remplir des tonnes à eau pour l'abreuvement des animaux selon un besoin maximal estimé à 40m<sup>3</sup>/jour.

Des visites sur site de la Direction Départementale des Territoires et de l'Office Français de la Biodiversité ont permis de conclure à la faisabilité du projet qui ne relève pas d'un régime de déclaration ou d'autorisation.

Monsieur le Maire précise également qu'il ne devrait pas y avoir d'obstacle à l'acquisition par la collectivité du foncier nécessaire.

De plus, il indique qu'un chiffrage est en cours de finalisation.

Monsieur le Maire invite alors les Élus à échanger sur le projet présenté saluant l'implication de Michel DAYRAL sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal souligne cette initiative environnementale de préservation de la ressource en eau et autorise le Maire à finaliser cette opération et notamment la recherche de financements potentiels.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 015-211501531-20220209-DELIB090220225-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUN

**Nombre de Conseillers**  
en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents :** Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration :** M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire :** M. Jean-Michel DELFAU.

### **OBJET : DIVISION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE PLACE D'EMPEYSSINE**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de Monsieur BATARD et Madame PLANCHAIS de se rendre acquéreur d'une partie, soit 15 m<sup>2</sup>, de la parcelle privée communale, section AC n° 671 afin d'élargir l'accès à leur parcelle section AC n° 672 depuis la Rue du Séminaire.

Le prix proposé du m<sup>2</sup>, accepté par les futurs acquéreurs, est de 6 € TTC.

Invité à se prononcer et à l'unanimité, considérant qu'il convient de faciliter l'accès par voie motorisée à leur propriété, le Conseil Municipal décide de donner son accord à la cession proposée moyennant le prix global de 504 € (15 m<sup>2</sup> X 6 €/m<sup>2</sup> + 414 € honoraires de géomètre).

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 015-211501531-20220209-DELIB090220226-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU.

### **OBJET : CESSIION FONCIERE D'UNE PARTIE DE TERRAIN JOUXTANT LE LOTISSEMENT DES MOULERGUES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Monsieur et Madame SEILLIER Daniel de se rendre acquéreur d'une partie du terrain communal situé à l'arrière de leur habitation et jouxtant le lotissement des Moulergues, ledit terrain étant issu d'un ensemble foncier acquis par la commune à l'indivision AUDEBERT en 2015.

Il donne alors connaissance aux Élus du plan de bornage établi à sa demande par la S.E.L.A.R.L. CROS, géomètres, d'où il ressort une contenance de 1350 m<sup>2</sup> pouvant être cédée à Monsieur et Madame SELLIER, prise dans les parcelles cadastrées section AC, N°595, 676 et 264.

Monsieur le Maire propose un prix de cession de 6 € T.T.C./m<sup>2</sup>, accepté par les futurs acquéreurs et invite alors les conseillers à se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour la cession à Monsieur et Madame SELLIER Daniel de 1350 m<sup>2</sup> de terrain sis les Moulergues pour un montant global de 8 100 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire.

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU.

**OBJET : DEPLACEMENT D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT ENROUSSOU**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'avis favorable donné par le Conseil Municipal, lors d'une précédente réunion, pour le déplacement pour raison topographique, d'une portion de Chemin Rural au lieu-dit Enroussou, afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole par le GAEC d'Enroussou.

Le document d'arpentage établi par la S.E.L.A.R.L. CROS conduit :

- à déclasser et à aliéner une emprise dudit chemin sur lequel se situe le projet et pour une contenance de 694 m<sup>2</sup>, à Monsieur DAYRAL Gabriel, propriétaire du terrain et associé du GAEC d'Enroussou,
- à créer une nouvelle emprise acquise par la Commune à Monsieur DAYRAL Gabriel d'une contenance de 1543 m<sup>2</sup> afin d'assurer la continuité du chemin (plan annexé),

Le prix de transaction proposé étant celui habituellement pratiqué, soit 0,50 €/m<sup>2</sup> auquel se rajoute pour M. DAYRAL Gabriel la somme de 744 € correspondant aux honoraires de géomètre.

Rappelant qu'il convient de faciliter le développement de l'activité agricole du GAEC d'Enroussou tout en garantissant la continuité du chemin, le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité décide :

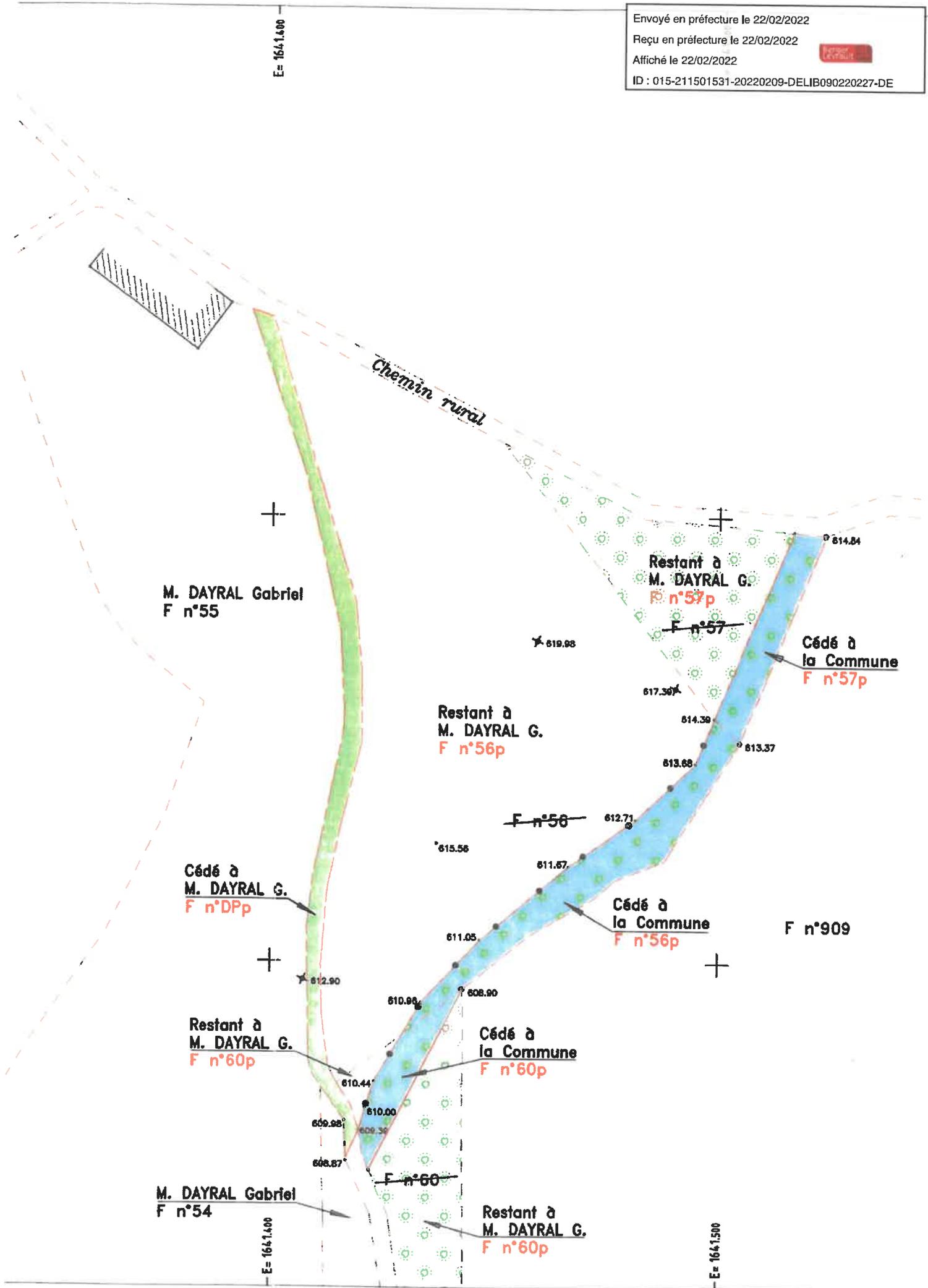
- l'acquisition par la Commune de 1543 m<sup>2</sup>, à prendre dans les parcelles 56, 57 et 60 section F1 au prix global de 771,50 € correspondant à la nouvelle emprise du chemin ;
- le déclassement et l'aliénation à M. DAYRAL Gabriel de la partie de Chemin Rural soit 694 m<sup>2</sup> au prix global de 1 091 € (694 m<sup>2</sup> X 0,50 + 744 € d'honoraires de géomètre). Cette décision de déclassement est dispensée d'enquête publique étant précisé que le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation conformément à l'article L 142-3 du code de la voirie routière ;
- de donner délégation à Monsieur le Maire, à l'effet de signer pour le compte de la Collectivité toutes pièces et actes relatifs à cette affaire.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



E= 164.1400



E= 164.1400

E= 164.1500

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

## **Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

## **OBJET : DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UNE BANDE DE TERRAIN LONGEANT LE CHEMIN RURAL DE MARONNE SIS A FARGES COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT-CHRISTOPHE-LES-GORGES**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de Monsieur Frédéric IRONDELLE, représentant la SCI « *Domaine du Bousquet* », de se rendre acquéreur d'une bande de terrain longeant le Chemin Rural de Maronne sis à Farges, commune associée de Saint-Christophe-les-Gorges (plan annexé).

Cette emprise d'une surface de 59 m<sup>2</sup>, située à l'arrière de son habitation, ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation dudit chemin.

Monsieur le Maire propose donc de tenir compte de cette situation et de céder cette bande de terrain à la SCI « *Domaine du Bousquet* » moyennant un prix de transaction habituellement pratiqué de 0,50 €/m<sup>2</sup>.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de prononcer le déclassement et l'aliénation de ladite emprise ;
- de rétrocéder cette emprise à la SCI « *Domaine du Bousquet* », propriétaire riverain conformément aux dispositions de l'article L 112-8 du code de la voirie routière.

Il est expressément précisé que :

- cette délibération n'est pas soumise au contrôle de légalité du Préfet au regard de l'ordonnance du 17 Novembre 2009,
- cette décision de déclassement est dispensée d'enquête publique étant précisé que le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation conformément à l'article L 142-3 du code de la voirie routière,

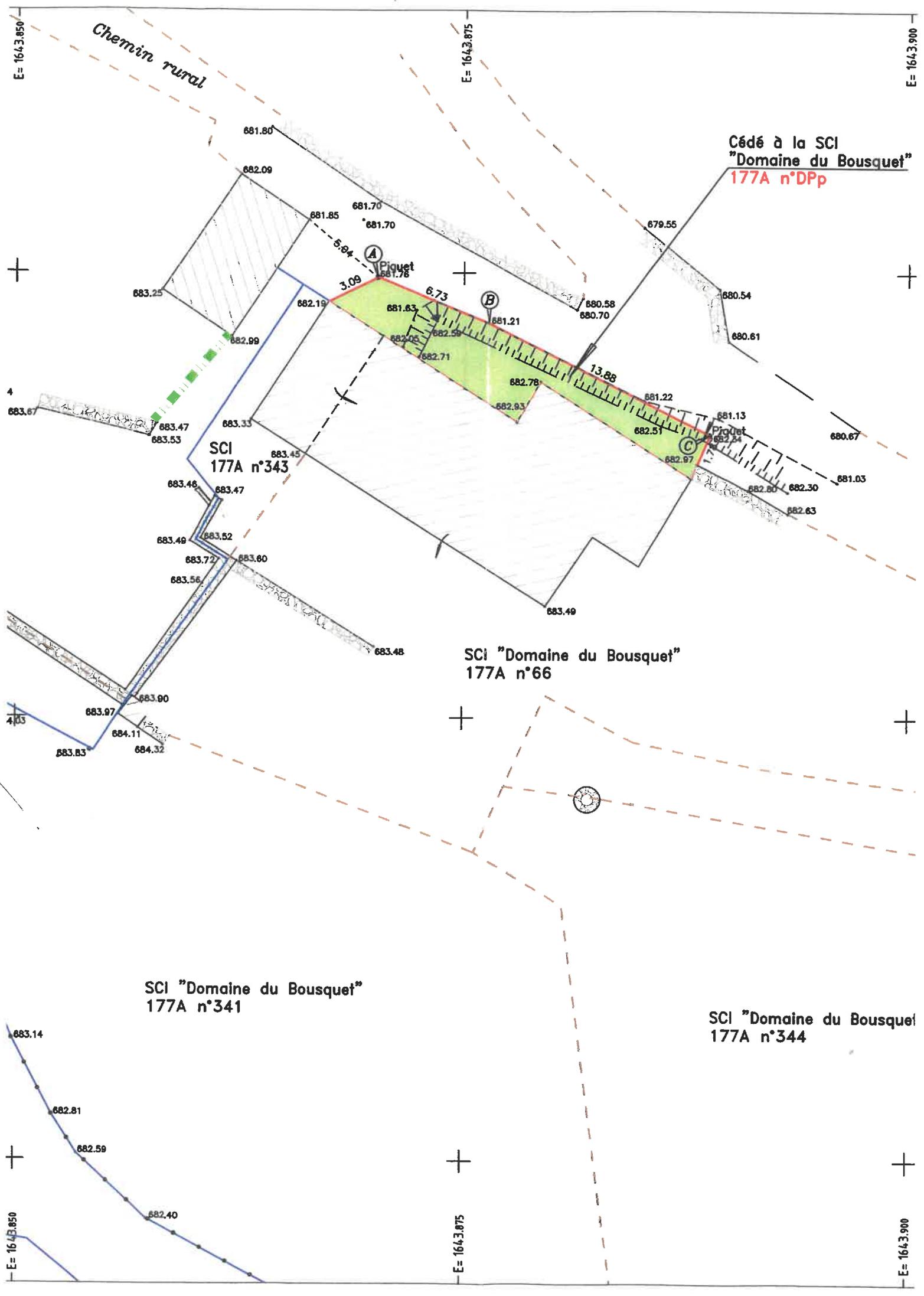
Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour signer les documents fonciers relatifs, en particulier l'acte de cession et le document d'arpentage.

L'ensemble des frais et des honoraires (géomètre, notaire) seront pris en charge par le bénéficiaire de cette aliénation qui s'acquittera également d'un prix d'acquisition habituellement pratiqué de 0,50 € TTC par m<sup>2</sup> pour une contenance de 59 m<sup>2</sup> soit un montant global de 29.50 €

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**





Cédé à la SCI  
"Domaine du Bousquet"  
177A n°DPp

SCI  
177A n°343

SCI "Domaine du Bousquet"  
177A n°66

SCI "Domaine du Bousquet"  
177A n°341

SCI "Domaine du Bousquet"  
177A n°344

Chemin rural

Piquet  
681.78

Piquet  
681.21

Piquet  
682.34

E= 1643.850

E= 1643.875

E= 1643.900

E= 1643.850

E= 1643.875

E= 1643.900

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

## **Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU.

## **OBJET : DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE « LA LONGERE » AU VILLAGE DE GRANOUX**

Monsieur le Maire se retire et ne prend donc pas part à la délibération.

Monsieur URLI, 1<sup>er</sup> Adjoint, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de déclasser et d'aliéner une partie de l'impasse « La Longère » au Village de Granoux, d'une surface approximative de 129 m<sup>2</sup> (plan annexé). Cette emprise incluse dans la propriété de Monsieur PEYRAL David, n'a aucune continuité, ni fonction d'une quelconque desserte d'autres fonds.

Monsieur URLI propose donc de tenir compte de cette situation et de céder cette emprise de voie à Monsieur PEYRAL David, unique propriétaire des parcelles desservies.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prononcer le déclassement et l'aliénation de ladite emprise ;
- de rétrocéder cette emprise à Monsieur PEYRAL David, propriétaire riverain conformément aux dispositions de l'article L 112-8 du code de la voirie routière.

Il est expressément précisé que :

- cette délibération n'est pas soumise au contrôle de légalité du Préfet au regard de l'ordonnance du 17 Novembre 2009,
- cette décision de déclassement est dispensée d'enquête publique étant précisé que le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation conformément à l'article L 142-3 du code de la voirie routière,

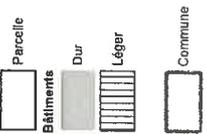
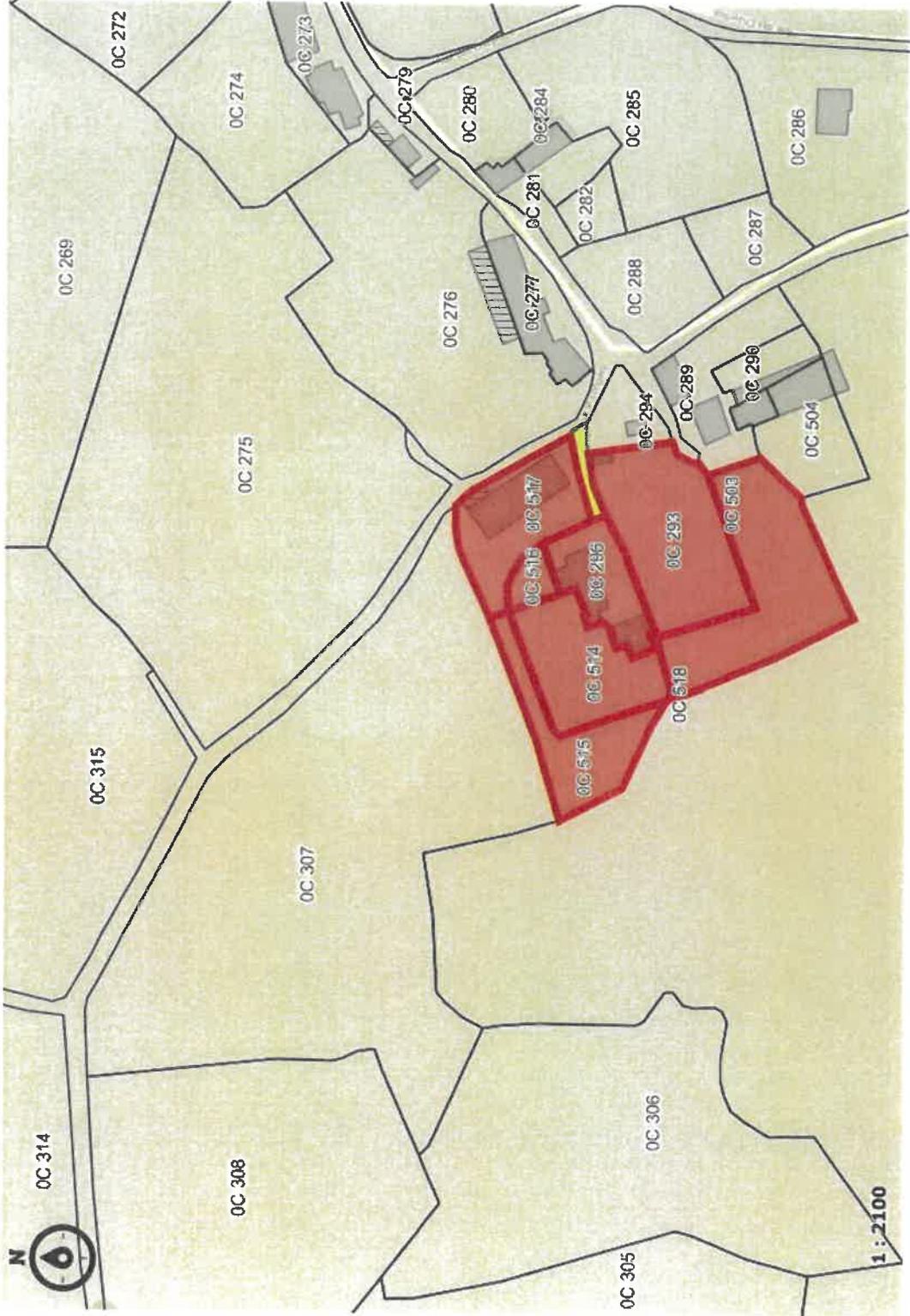
Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur URLI, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour signer les documents fonciers relatifs, en particulier l'acte de cession et le document d'arpentage.

L'ensemble des frais (de géomètre et de notaire) seront pris en charge par le bénéficiaire de cette aliénation qui s'acquittera également d'un prix d'acquisition habituellement pratiqué de 0,50 € TTC par m<sup>2</sup> pour une contenance approximative de 129 m<sup>2</sup>.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice    **15**  
présents       **14**  
votants        **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU.

### OBJET : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET PRIVE DE PARC PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée un projet de parc photovoltaïque situé à l'entrée du bourg en bordure de la RD 680 (côté Mauriac) sur un terrain d'une contenance globale de 4,78 ha pour partie situé en zone constructible.

Il indique avoir saisi, sur les aspects réglementaires, la Direction Départementale des Territoires et fait part aux élus des prescriptions n° 11 et 14 du Schéma de Cohérence Territoriale Haut Cantal Dordogne, opposable depuis le 23 septembre 2021.

Au regard de l'argumentaire exposé notamment sur la préservation des paysages et des espaces valorisables par l'agriculture Monsieur le Maire propose de voter contre ce projet et le soumet donc au vote.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal se positionne comme suit :

- Contre le projet d'implantation du parc photovoltaïque : 13 voix
- 1 abstention : Michel DAYRAL
- Pour le projet d'implantation du parc photovoltaïque : 1 voix - Monique VIOSSANGE

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice    **15**  
présents       **14**  
votants        **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022

**Présents :** Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration :** M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire :** M. Jean-Michel DELFAU.

### OBJET : RESTAURATION DU CHRIST DE L'ORATOIRE DE SAINT-CHRISTOPHE-LES-GORGES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est saisi d'une demande de partenariat avec l'Association des Amis de l'Oratoire de Saint-Christophe-les-Gorges pour la restauration du Christ en croix en bois polychrome (non protégé au titre des Monuments Historiques).

Dans ce but, il soumet aux conseillers une convention définissant les engagements respectifs des parties à savoir :

- la commune en sa qualité de maître d'ouvrage sollicitera :
  - à titre de conseil et de suivi technique à la restauration, la Direction de l'Action Culturelle du Conseil Départemental du Cantal,
  - les potentiels financeurs publics (Conseil Départemental du Cantal, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, DRAC,...)
- l'Association apportera aide et assistance à la Collectivité et sera missionnée dans la recherche de fonds privés complémentaires aux subventions publiques.

Monsieur le Maire invite alors les élus à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- ✓ d'engager les démarches en vue de la restauration du Christ en croix de l'oratoire de Saint-Christophe-les-Gorges,
- ✓ d'autoriser son Président à signer la convention de partenariat avec l'Association des Amis de l'Oratoire de Saint-Christophe-les-Gorges.

**CERTIFIEE CONFORME**

**Le Maire,**

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice    **15**  
présents       **14**  
votants         **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022

**Présents :** Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration :** M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire :** M. Jean-Michel DELFAU

### OBJET : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE FRANCE

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal, après échange de vue et à l'unanimité :

1° - décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France le renouvellement de la ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

- montant : 500 000 €
- durée : 12 mois
- taux de référence : EURIBOR 3 mois
- marge : + 0,700 %
- commission d'engagement 750 € ;

2° - s'engage à comptabiliser ce crédit hors budget dans les comptes financiers. Ce crédit de trésorerie est destiné uniquement à la couverture d'un besoin ponctuel et éventuel de trésorerie.

En aucun cas, ce crédit ne pourra être consolidé en prêt moyen ou long terme. Il sera remboursé définitivement au plus tard dans un délai d'un an à compter de la date de signature du contrat. Les sommes ainsi remboursées cesseront de porter intérêt dès leur encaissement effectif.

3° - s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droit, impôts et taxes auquel le crédit de trésorerie pourrait donner lieu.

4° - donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour le tirage de la ligne de trésorerie, la signature du contrat et l'acceptation de toute les conditions qui y sont insérées.

**CERTIFIEE CONFORME**

**Le Maire,**

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 015-211501531-20220209-DELIB0902202211-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice    **15**  
présents       **14**  
votants        **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

### OBJET : NON VALEURS 2022

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée des créances à mettre en non valeur au compte 6541 pour un montant de 157,60 €, créances dont le recouvrement est sans effet malgré les poursuites engagées.

Il informe d'autre part les élus que le montant des créances éteintes au compte 6542 (le recouvrement n'étant plus possible en raison de jugements en liquidation judiciaire ou de rétablissement personnel) s'élève à la somme de 1 461,02 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de procéder à la mise en non valeur des créances figurant sur le budget 2022 au compte 6541 pour un montant de 157,60 €.

CERTIFIEE CONFORME  
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 015-211501531-20220209-DELIB0902202212-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU.

### **OBJET : AIDE FINANCIERE POUR UN VOYAGE D'ETUDE AU SALON DE L'AGRICULTURE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une demande de financement du Lycée Georges Pompidou d'Aurillac pour certains élèves de la commune participant à un voyage d'étude au Salon de l'Agriculture du 03 au 06 mars prochain.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique et du budget prévisionnel de ce voyage, le Conseil Municipal, sur la proposition de son Président, décide, après en avoir délibéré (14 voix POUR – 1 abstention Pierre OUVRIÉ) d'accorder une aide de 100 € par élève de la Commune y participant.

Le versement sera effectué sur le compte de l'Association ALESA (Association des Lycéens Etudiants Stagiaires et Apprentis) du Lycée Georges Pompidou et imputé à l'article budgétaire 6574.

CERTIFIEE CONFORME  
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice     **15**  
présents        **14**  
votants         **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

### **OBJET : AIDE FINANCIERE EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, une demande d'aide financière de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal en faveur de l'apprentissage, dont les dispositifs d'accompagnement des jeunes et des entreprises représentent, pour cette dernière, un coût important.

La subvention sollicitée qui concerne un jeune de la commune s'élève à la somme de 125 €.

Considérant qu'il convient de soutenir cette action d'insertion professionnelle des jeunes, initiée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal, le Conseil Municipal décide d'accorder, après en avoir délibéré (14 voix POUR – 1 abstention Agnès VEYRIERE), l'aide financière demandée soit 125 €.

Le versement sera effectué sur le compte de la Chambre des Métiers du Cantal et imputé à l'article budgétaire 6574.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice     **15**  
présents        **14**  
votants         **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration** : M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire** : M. Jean-Michel DELFAU

### OBJET : GARANTIE DE PRET OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CANTAL

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt n° 131118 en annexe signé entre : l'Office Public de l'Habitat Cantal ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition d'un pavillon au Lotissement d'Empradel ;

### DELIBERE

**Article 1** : La Commune de Pleaux accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 75 770,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 131118 constitué de 1 ligne du prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 37 885 €uros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

La présente délibération annule et remplace celle du même objet en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 015-211501531-20220209-DELIB0902202215-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**  
en exercice **15**  
présents **14**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-deux, le neuf février  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2022**

**Présents :** Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absent ayant donné procuration :** M. Benjamin BONY à Mme Agnès VEYRIERE.

**Secrétaire :** M. Jean-Michel DELFAU

### **OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

- Considérant qu'il convient de reconsidérer la durée hebdomadaire de travail d'un agent des services techniques dûe à un accroissement d'activité ;
- sur proposition de son Président le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet (26h/semaine) à compter du **1<sup>er</sup> mars 2022**.

Monsieur le Maire est chargé de pourvoir l'emploi ainsi créé.

**CERTIFIEE CONFORME**  
Le Maire,

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**

